LAuRAFoot

Lique Auvergne-Rhône-Alpes de Football

SPORTIVE SENIROS

Réunion du Lundi 30 Avril 2018

Président des Compétitions : M. BEGON

Présents: MM. LOUBEYRE, HERMEL, CHABAUD, JOYON,

Excusé: M. AURIAC

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD
WEEK-END DES 05 – 06 MAI 2018

REGIONAL 1:

POULE A -

* Samedi 05 mai 2018:

N° 23676.2 à 18h00 : U.S. Saint Georges / F.C. Cournon (remis du 24/02/2018)

* Dimanche 06 mai 2018:

N° 23666.2 à 15h00 : Le Puy Foot 43 Auv. (2) / Chataigneraie Cantal (remis du 03/03/2018)

POULE B -

* Samedi 05 mai 2018:

N° 20971.1 à 18h00 : F.C. Echirolles / Hauts Lyonnais (remis du 03/03/2018)

REGIONAL 2:

POULE A -

* Samedi 05 mai 2018:

N° 23748.2 à 18h00 : A.S. Chadrac / C.S. Volvic (2) (remis du 24/02/2018).

POULE B -

* Dimanche 06 mai 2018 :

N° 23831.2 à 15h00 : S.A. Thiers (2) / U.S. Monistrol (remis du 18/03/2018).

N° 23861.2 à 15h00 : F.A. Le Cendre / F.C. Cournon (2) (match avancé du 13/05/2018).

REGIONAL 3:

POULE D -

* Dimanche 06 mai 2018:

N° 24144.2 à 15h00 : U.S. Sucs et Lignon / E.S. Pierefort (remis du 25/02/2018).

N° 24164.2 à 15h00 : A.S. Grazac Lapte / Ol. St Julien Chapteuil (remis du 18/03/2018).

POULE J -

* Dimanche 06 mai 2018 :

N° 22044.2 à 15h00 : F.C. Bressans / A.S. Montréal La Cluse (remis du 18/03/2018).

JEUDI 10 MAI 2018 (Ascension)

REGIONAL 1:

POULE A -

N° 23741.1 à 15h00 : A.S. Yzeure 03 Auv. (2) / Chataigneraie Cantal (remis du 17/12/2017). N° 23659.2 à 15h00 : U.S. Saint Georges / Le Puy Foot 43 Auv. (2) (remis du 03/03/2018).

REGIONAL 3:

POULE D -

N° 24146.2 à 15h00 : Ol. Saint Julien Chapteuil / F.C. Riom (2) (remis du 03/03/2018).

SAMEDI 19 MAI 2018 (Pentecôte)

REGIONAL 1:

POULE B -

N° 20897.2 à 18h00 : Hauts Lyonnais / Grenoble Foot 38 (2) (remis du 28/01/2018)

NOTA – La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 21 février 2018 a décidé que le match : E.S. Vallières /F.C. Echirolles (du 25/11/2017) était à rejouer. Une procédure de conciliation auprès du C.N.O.S.F. étant en cours, le sort à donner à ce match (n° 20958.1) est dans l'attente de cette décision.

ATTENTION

Les matches des 2 dernières journées de championnat se jouent tous le même jour à la même heure, soit le dimanche à 15h00.

Pour les Championnats de <u>National 3</u> et <u>R1 Seniors</u>, toutes les rencontres des deux dernières journées doivent se disputer à la même heure, à savoir le samedi à 18h00 (Art. 30 des RG de la Ligue)

INFORMATIONS

HORAIRE DES MATCHES (ARTICLE 31 des RG de la LAuRAFoot))

Les Clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour avancer une rencontre ou déplacer la rencontre au cours du même week-end (en aucun cas la reporter). La demande doit être faite le lundi midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs.

Merci de bien respecter ces dispositions.

L'heure officielle du début des rencontres est fixée au dimanche à 15h00 pour les seniors libres avec possibilité d'un lever de rideau à 13h00, excepté en R1 où elle est fixée le samedi à 18h00.

FMI – FEUILLE DE MATCH

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre.

Pour les Clubs jouant le samedi, le faire immédiatement, ne pas attendre le dimanche soir.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre. Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Recommandation – Afin de prévenir tout incident fâcheux, Il est recommandé de ne pas utiliser la même tablette pour deux matchs successifs ou en même temps. Dans le cas où une seule tablette est disponible, il est impératif que le club recevant s'identifie **avec le même utilisateur** sur les deux rencontres.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAURAFoot.

REMPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28 des RG de la LAURAFoot)

Précisions:

« Pour toutes les catégories » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

Rappel pour les clubs de N3 -

Les changements de joueurs doivent s'effectuer à l'aide des cartons – mis à leur disposition en début de saison – et sous l'autorité du délégué officiel.

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA F.M.I.?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « Footclubs » n'est plus permise. Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le <u>Club Visiteur</u> et les <u>Officiels</u> sont <u>informés par le Club Recevant</u> et ne se déplacent pas. Le <u>Club Recevant</u> <u>adresse le jour même, un mail</u> d'information de ce report au <u>service Compétitions</u> (<u>competitions@laurafoot.fff.fr</u>) pour les Compétitions Régionales.

Le <u>Club Recevant</u> n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « Footclubs », seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (Attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel, les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « footclubs », menu organisation, onglet centre de gestion, Ligue, cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

ARBITRES, DELEGUES.

Etre très vigilant dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges à bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2017-2018

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison, publié à la page 20 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » puis « statuts et règlements ») sur le site internet de la Ligue.

Il est précisé que les classements sont établis à titre provisoire sous réserve des procédures en cours.

POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement en fin de saison en fonction du total des points accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe disputées, par les équipes régionales en cours de saison, est établi par application du barème de points-sanctions pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude.

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en sollicitant par écrit le service compétitions de la Ligue.

COURRIERS DES CLUBS

R1-

POULE A

* Ac. S. Moulins:

- Le match n° 23728.2 : Ac. S. Moulins / Le Puy Foot 43 Auvergne se déroulera le samedi 12 mai 2018 à 18h.00 sur le terrain n° 2 du stade Hector Rolland de Moulins.

R 3 -

POULE C

* Esp. Ceyrat:

- Le match n° 24250.2 : Esp. Ceyrat / R.C. Vichy (2) se déroulera le samedi 12 mai 2018 à 20h00 à Ceyrat.

FORFAIT

24317.2 - R2 Poule A (du 29/04/2018) F.C. COURNON D'AUVERGNE (3)

Match perdu au F.C. Cournon d'Auvergne par forfait (le deuxième) avec -1 point pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (A.S. Emblavez-Vorey) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. : art. 23.2.2. des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.)

AMENDES

Non transmission de la FMI ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h - Amende : 25,00€

23787.2 – R2 poule A: F.C. ALLY-MAURIAC 21404.2 – R2 poule C: C.S. AMPHION PUBLIER 21245.2 – R2 poule D: SAINT CHAMOND FOOT 24384.2 – R3 poule A: AULNAT-SPORTIF 24320.2 – R3 poule B: F.C. COMMENTRY

Amende pour Forfait : 200,00€

24317.2 – R3 poule B : COURNON FC 3

Ces décisions sont susceptibles d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le secrétaire,

M. HERMEL Jean-Pierre